

# SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE HAUT CANTAL DORDOGNE

***Atelier thématique : environnement,  
comme levier de développement  
SCoT Haut Cantal Dordogne  
Mauriac, le 5 décembre 2017***

- **Bureaux d'études** : Nicolas DIET (id-ées)
- **Pièces jointes** : liste des participants, diaporama présenté

## **Introduction : Présentation de la réunion et des objectifs du SCoT (Diapos 1 à 13)**

- Présentation des objectifs et calendrier du SCoT
- Sont désignés :
  - o Rapporteur de Commission : VIOSSANGE Monique (*CC Pays de Salers*)
  - o Suppléant : Christian FLORET (*CC Pays Gentiane*)
- Présentation des enjeux environnementaux portés par les lois cadres, leur traduction dans le SCoT avec la notion de SCoT intégrateur/simplificateur et les attentes du code de l'urbanisme.
- Retour sur les enjeux retenus dans l'atelier d'émergence concernant l'environnement : l'agriculture et le paysage (Diapo 11).
- Présentation de la logique déployée concernant les 4 thèmes abordés dans l'atelier. Sur ces sujets et leurs enjeux, le bureau d'études précise que le SCoT ne « peut pas tout ». Le SCoT peut par contre affirmer un rôle différencié suivant ses leviers d'action propres et la volonté politique :
  - o Affichage politique (PADD) permettant d'affirmer les attentes des élus et la stratégie souhaitée pour le territoire, en lien et en cohérence avec la politique d'aménagement sectorielle (agriculture, forêt, tourisme, EnR).
  - o Encadrement réglementaire (UTN, EnR, qualité urbaine/ architecturale/ paysagère, changement de destination, STECAL...);
  - o Accompagnement/convergence avec politiques sectorielles et de développement durable.
  - o Politique innovante/volontariste (ex : ambition d'un territoire à énergie positive, compensation agricole/forestière, résidences secondaires...)

## **Thème 1 : Agriculture (Diapos 15 à 19)**

- **Présentation de l'agriculture (constats, atouts, problématiques, enjeux)**
- **Interventions d'ordre général** :
  - o Intervention : concernant les exploitations, un des enjeux aujourd'hui réside dans le soutien qui peut leur être apporté en termes de gestion du temps. Les exploitants qui n'ont pas d'employés ou ne sont pas organisés sous forme collective peuvent difficilement être remplacés, partir en vacances, avoir des loisirs ...

- Intervention Yann ROLLAND (Chambre d'Agriculture) : précise que le bilan écologique des modes de productions actuels n'est pas si négatif que cela, car les surfaces toujours en herbe stockent le carbone davantage qu'un autre type de production. Intervention : Il est important de préciser que l'élevage bovin est prédominant mais qu'il existe aussi de l'ovin.
  - Intervention Jean-Marie FABRE : sur l'enjeu de consommation de l'eau potable par l'agriculture (et en particulier par le bétail) la question se pose car on est dans un territoire très rural. Si on était dans un territoire urbain avec beaucoup plus d'habitants et pas sur un territoire d'élevage, de fait, le pourcentage de la consommation d'eau par le bétail serait moins important.
  - Intervention du BE : concernant l'enjeu eau, la question est de savoir aujourd'hui si et comment on peut réorienter les besoins en eau des exploitations vers de l'eau brute ou de récupération (eaux pluviales), de manière à limiter la pression sur le réseau d'eau potable, les captages et les cours d'eau en période estivale (étiages).
  - Intervention Jean-Marie FABRE : on est d'accord sur l'enjeu, mais aujourd'hui on nous demande de plus en plus que le bétail consomme de l'eau potable, notamment pour la qualité du lait. Il faut analyser les cahiers des charges des labels.
  - Intervention du BE : le BE conclue en précisant que ce sujet a déjà été abordé sur un territoire similaire rencontrant les mêmes problématiques, et que le SCoT a pu mettre en place des règles adaptées sur la question, en adéquation avec les règles sanitaires imposées. Des propositions pourront être faites en ce sens au cours de la procédure d'élaboration.
- **Interventions concernant les filières et leur organisation/devenir :**
- **Sur la filière des broutards**, plusieurs enjeux se dégagent. Il est nécessaire d'augmenter la valorisation locale (valeur ajoutée) de cette filière devenue aujourd'hui prépondérante, notamment en favorisant l'émergence de nouveaux outils et réseaux locaux permettant à cette filière de se relocaliser, et en communiquant mieux sur l'image et la qualité :
    - Intervention Jean-Marie FABRE : Pour les broutards, il n'y a pas de valorisation locale (car ils sont exportés à l'extérieur). Au niveau du SCOT, est-ce que l'on n'accompagne pas un projet collectif concernant l'engraissement des broutards ? Créer un atelier pour passer 1 000 à 1 500 veaux (exemple de la Creuse, 40 agriculteurs regroupés pour un seul atelier d'engraissement des broutards).
    - Intervention de Mme la responsable du marché au cadran : Le cadran est vraiment un bon outil qui a permis de redynamiser la commercialisation du bétail (passage de 4 500 à 22 000 têtes). Il permet d'œuvrer pour une commercialisation locale et travaille déjà autour de ces logiques de regroupement.
    - Intervention DDT : La relocalisation de cette filière est aussi l'occasion de mieux considérer l'animal et son bien-être (élevage et abattage local) et donc de valoriser davantage cette image qui est aujourd'hui une des attentes de plus en plus fortes du client final (étiquetage).
    - Intervention de Mme la responsable du marché au cadran : Il n'existe pas une seule filière locale de broutards bio. Pas de filière pour l'exploitant qui souhaite se convertir. Il y a peut être des niches à trouver. Les races qui se valorisent le mieux sont les races rustiques (image/qualité).
    - Intervention : des outils manquent sur le territoire pour mettre en œuvre ce type de diversification/différenciation : des ateliers de découpe locaux permettant de travailler sur de petits volumes (des unités mobiles par ex.). Des initiatives existent ailleurs en France sur ces sujets.
  - **Sur la filière lait**, plusieurs enjeux se dégagent également. La nécessité d'une meilleure valorisation du lait (notamment dans l'AOP Cantal), la nécessité d'accompagner/créer des structures locales de

valorisation (fromages, yaourts, viande des vaches de réforme), la nécessité de soutenir les exploitants laitiers face aux difficultés/contraintes inhérentes à ce type de productions (services de remplacement, organisation collective...).

- Intervention : Le SCOT peut-il permettre de revoir le prix du lait ? Lutter contre Lactalis ?
  - Intervention : sur le lait, le problème de la collecte est un fait à souligner. Elle n'est plus effectuée partout sur le territoire (enclavement, éloignement, difficulté d'accès).
  - Intervention Jean-Marie FABRE : le SCOT n'a pas capacité à peser sur le coût du lait, mais il a une capacité à nous faire réfléchir sur le fait qu'il y ait d'autres alternatives sur notre territoire.
  - Intervention : Comme il y a de moins en moins d'échanges, il y a de moins en moins de propositions. Est-il possible d'investir dans la transformation ? Est-il possible de recréer une unité de transformation du lait ? Les producteurs pourraient se réapproprier la démarche et se remobiliser grâce à cela (se bâtir un avenir).
  - Intervention Services de l'Etat : En 2015, lors de la réforme de la PAC (nouveaux droits à la prime), certains agriculteurs ont basculé vers la viande (dans le cadre de départ à la retraite notamment), moins contraignante que le lait.
  - Intervention Jean-Marie FABRE : Les 2 éléments déclencheurs de la déprise, sont le coût du lait et l'élément social. Il y a une prise de conscience des entreprises qui ont compris que demain, il faudra rétribuer les producteurs pour bénéficier de la matière première. Il s'agit d'un marché global, les grosses entreprises doivent tirer leurs produits vers le haut pour pouvoir rétribuer les producteurs.
  - Intervention Services de l'Etat : Il faut inciter à un achat local (producteurs pour les cantines), à aller vers le bio (lait, fromage, etc). Travailler également sur le bien-être animal.
  - Intervention Jean-Marie FABRE : à ce sujet on est très mauvais en communication. Cela fait partie des enjeux : savoir se vendre. Il faut communiquer sur notre vraie image et sur ce qu'on fait déjà.
  - Intervention Maire de Besse : Il faut diversifier, car le Cantal baisse, alors que le Saint Nectaire est très bien valorisé. Le cantal connaît un problème de qualité (Lactalis).
  - Intervention Yann ROLLAND : Le problème est la maîtrise de la filière par la profession. On a rien entre Lactalis et le producteur fermier local.
  - Intervention Autre élu : Est-ce que le SCOT peut nous apporter une vision prospective du contexte agricole national et international, de manière à être sûr que l'on fait les bons choix sur notre territoire ?
  - Intervention du BE : Non, le SCOT ne le peut pas. Le SCoT est avant tout le document des élus du territoire, un projet de territoire qui doit relayer la politique, la vision et la stratégie portées. Il peut donc encourager et accompagner les initiatives « prioritaires » définies pour le territoire.
  - Intervention Jean-Marie FABRE : Le territoire doit mobiliser les énergies. Les fermiers ne peuvent rien faire seuls. Il faut maîtriser les risques, et se lancer : il n'y a pas de risque 0. Si on peut monter un bon projet, on peut trouver « une partie » des soutiens.
- **Sur la filière bio**, l'enjeu principal qui se dégage est celui de reconnaître que le bio est aujourd'hui un marché porteur, qui répond à la fois aux attentes locales (relocalisation des productions, circuits courts, meilleure valorisation des productions pour les exploitants) et aux attentes des consommateurs (produits locaux, label/traçabilité, bien-être animal). A ce titre, la conversion vers le bio des exploitations est un enjeu prépondérant.
  - Sur la **diversification des productions**, au-delà des diversifications envisageables au sein même des filières déjà existantes, deux interventions mettent l'accent sur le fait qu'il est important pour le

territoire de diversifier le type de productions dans un territoire où l'élevage est ultra dominant. La résilience du territoire et sa capacité à alimenter tant son bétail (ressources fourragères) que sa population (maraîchage...) passe aussi par ce type de diversification.

- Intervention Services de l'Etat : Il faut favoriser la diversification des productions.
- Intervention Jean-Marie FABRE : le territoire a le potentiel pour se diversifier. Le maraichage par exemple est possible, notamment avec les changements climatiques en cours. Mais il ne faut pas perdre de tête que l'élevage est le principal garant de l'entretien de « nos pelouses ». Il faut diversifier au niveau de l'élevage...pour garder « nos tondeuses ».

- **Interventions concernant le foncier agricole :**

- Intervention : Il faut parler de la reprise de nos exploitations. Le prix du foncier agricole et le contexte social sont les premiers éléments qui favorisent la perte du nombre des exploitations en place aujourd'hui.
- Intervention Jean-Marie FABRE : Il faut conserver nos pâturages pour éviter que cette valeur ajoutée ne parte en Aveyron ou ailleurs. C'est le rôle des élus de réfléchir en lien avec la profession pour trouver des solutions.
- Intervention du BE : Le principal rôle du SCOT concernant l'agriculture est bien d'agir en premier lieu sur le foncier agricole, d'une part en donnant de la lisibilité foncière à long terme sur le foncier agricole stratégique (et en fonction des enjeux qui se trouvent au sein de ses espaces – cf. atelier 4), d'autre part en limitant la consommation foncière (artificialisation) de ces terres agricoles par rapport à la décennie passée (cf. atelier 6). Au-delà, le SCoT doit permettre, par les règles communes qu'il tend à définir, aux exploitations de continuer à exister et se diversifier (STECAL, changement de destination, constructibilité en zone agricole...) et aux nouvelles exploitations à s'installer. A ce titre, le BE précise que la consommation des terres agricoles est aujourd'hui encadrée par un décret national fixant des principes de compensation (au même titre qu'une étude d'impact sur l'environnement). Ce décret fixe toutefois un seuil de 5ha minimum pour déclencher la logique compensatrice, ce qui peut exclure de fait bon nombre de projets d'extension urbaine sur le territoire du SCoT.
- Intervention de Yann ROLLAND : Sur la compensation agricole, il faut savoir que le décret ne concerne pas les infrastructures linéaires qui sont pourtant les plus consommatrices et impactantes. A l'échelle du département, la profession agricole a rencontré le Préfet et lui a confirmé par courrier sa volonté de mettre le seuil à 1ha (possibilité offerte par le décret). Le dispositif doit être présenté lors de la prochaine CDPENAF.
- Intervention du BE : cette volonté d'agir en compensation dès le premier hectare consommé est un bon signal pour la profession agricole. C'est peut-être l'occasion de mettre en œuvre des outils collectifs pour favoriser la mise en œuvre de tout ce qui a été dit précédemment au sujet des filières et de l'installation agricole. A ce sujet, le BE précise que la chambre d'agriculture travaille actuellement à l'élaboration de diagnostics complémentaires sur 3 des 4 EPCI qui composent le SCoT. Ces études concernent le renouvellement des exploitations agricoles : estimer le nombre d'exploitations dont la reprise est incertaine, identifier les perspectives de reprise des exploitations agricoles détenues par des futurs cédants, cartographier les principales données à une échelle communale. Le BE présente l'opportunité de valoriser ces études dans le SCoT/les PLU. Une logique pourrait être déployée visant à :
  - Localiser les principaux secteurs agricoles à enjeux (ceux n'ayant pas de repreneur en vue, donc rendant potentiellement la préemption publique particulièrement pertinente).

- Mettre en œuvre des règles claires dans le SCoT pour ces terres agricoles à savoir préserver strictement leur destination agricole ; faire jouer le droit de préemption (via SAFER/EPF) pour acquérir ces terres agricoles (échelle/portage à définir) ;
  - Organiser par la suite (extra-SCoT mais compétence pouvant être portée par SM ou EPCI) une politique foncière agricole sur ces terres visant à répondre à la demande d'installation de jeunes agriculteurs.
- Intervention de Yann ROLLAND : c'est aujourd'hui le rôle de SAFER. Par contre, ce sont les gens qui ont les moyens qui sont en face (les grands propriétaires fonciers) et non les jeunes agriculteurs.
  - Intervention : Pour les granges, les collectivités pourraient préempter pour faciliter l'utilisation de ces biens par des porteurs de projets.
  - Intervention : Une convention avec la SAFER peut permettre aux collectivités de disposer des biens fonciers (fonds de stockage de la SAFER).
  - Intervention : Il existe d'autres types de portage foncier peut-être plus adaptés (Etablissement Public Foncier, Terres de Liens).
- Intervention du BE : Le sujet étant très important, mais ne pouvant être traité intégralement ici (le temps passant et les autres thématiques devant aussi être abordées !), **il est proposé de continuer, dans les mois à venir, les réflexions autour de la compensation agricole et de la logique collective qui pourrait être déployée**, notamment via le SCoT, de manière à favoriser de nouvelles installations et à répondre aux besoins collectifs des exploitations en place (services de remplacements, ateliers de transformation et de découpe locaux ou mobiles, ...).Z3

## Thème 2 : la valorisation économique de la forêt (Diapos 20 à 26)

- **Présentation de la forêt et de sa valorisation économique existante et potentielle (constats, actions à l'œuvre, freins, enjeux)**
  - Intervention du CNPF : concernant les espèces en présence sur le territoire et exploitables, à côté du hêtre, l'épicéa et le Douglas sont bien présents, mais les peuplements ne sont pas toujours replantés. Le chêne est également un peuplement intéressant à potentiel, particulièrement au sud-ouest du territoire (Xaintrie). Enfin, le sapin pectiné est exploité, mais uniquement sur des diamètres petits ou moyens.
  - Intervention du CNPF : Dans le cadre des reboisements après coupe, il est aujourd'hui important de penser à une couverture mixte feuillus et résineux (plus résiliente face aux changements climatiques).
  - Intervention du CNPF : Le frein principal est l'accès aux massifs. De même, il n'y a plus vraiment de transformation locale (ou très peu) et donc pas de valeur ajoutée locale à l'exploitation forestière.
  - Concernant le bois énergie, il est important de préciser qu'il est mobilisé avant tout par les entreprises de bois d'œuvre (hors filière agricole via taille/entretien des haies). Le bois-énergie est donc avant tout un sous-produit de la valorisation première en sylviculture. Aussi, exploiter des essences spécifiquement pour le bois énergie (notamment les taillis présents sur les pentes en voie d'enrichissement) n'est pas aujourd'hui rentable.
  - Intervention de JP Juillard : concernant le secteur forestier des Gorges de la Rhue, il faut savoir que ce secteur abrite aujourd'hui une biodiversité exceptionnelle, récemment identifiée (1er site d'Auvergne pour l'étude des insectes et des mousses). Historiquement, l'exploitation forestière est pourtant ancienne. Une ASA forestière (à l'initiative du CRPF) a été créée et rassemble aujourd'hui plus de 150 propriétaires. Cette ASA porte divers projets, tant dans la préservation (identification

d'arbres sénescents pour préserver la biodiversité par ex.) que dans la valorisation économique des lieux (valorisation des coupes de bois, valorisation touristique des Gorges de la Rhue). A ce sujet, l'ASA étudie la possibilité de créer un centre de tri du bois sur le territoire. L'objectif étant de regrouper en un seul lieu diverses produits de coupes, faire un tri et avoir des quantités suffisantes sur chaque type, afin d'intéresser des acheteurs. Voir également pour la reprise d'exploitations forestières.

- Intervention : Dans les gorges de la Dordogne, et plus largement dans celle de la Sumène également, aujourd'hui il ne se passe rien en termes d'exploitation forestière pour plusieurs raisons : l'accès est impossible (il n'y a pas de pistes d'accès aux massifs) et il existe des contraintes environnementales de protection.
- Intervention du CNPF : l'accès (desserte) à ces massifs est effectivement l'enjeu n°1. Par contre il faut une desserte « durable » pour avoir une exploitation « durable », c'est-à-dire une vraie piste forestière correctement construite et entretenue (c'est le gage de sa durabilité et donc de la durabilité de l'exploitation du massif dans le temps, mais aussi l'ouverture possible vers d'autres usages de cette forêt : randonnées, cueillettes,...). Egalement, l'exemple des Gorges de la Rhue démontre qu'exploitation forestière et préservation de la biodiversité ne sont pas incompatibles.
- Intervention de JP Juillard : Aujourd'hui, on a des moyens et des outils pour intéresser les gens à l'exploitation forestière (notamment aux jeunes propriétaires aujourd'hui loin du territoire). Il faudrait réussir à mettre en cohérence ces moyens et ces outils afin de faciliter la mobilisation de la ressource. L'outil cartographique (SIG) serait le principal de ces outils car permet de connaître toutes les informations sur les parcelles et organiser mieux la valorisation de la forêt privée.
- Intervention du CNPF : il existe également un enjeu concernant le transport de bois. On manque aujourd'hui de transporteurs de bois agréés avec licence. Il semble qu'une approche gagnant/gagnant avec la profession agricole pourrait être une possibilité pour rendre ce service intéressant (transport de bois à l'aller/de paille au retour).

### Thème 3 : Le tourisme (Diapos 27 à 37)

- **Présentation de la filière tourisme (atouts, constats en matière d'offre touristique, clientèle et fréquentation, emploi, enjeux).**
- **Interventions sur la fréquentation touristique/la clientèle :**
  - Intervention de Julien Chartoire : la présentation fait état de données de fréquentation déjà connues des plus importants sites du territoire. Mais reste lacunaire sur les chiffres de fréquentation touristique globaux du territoire.
  - Réponse du BE : les données de fréquentation touristique sont très difficiles à mobiliser. Les données de fréquentation des OT en sont une, mais on sait qu'elles ne reflètent pas la réalité. De même, les données sur les taxes de séjour ne sont pas aujourd'hui fiables. Il faut savoir qu'actuellement Cantal Destination est en cours d'acquisition d'un nouveau dispositif de comptage des nuitées très précis (comptage par traçabilité de téléphones portables) et qui pourra être mis en exergue dans le SCoT.
  - Intervention de la directrice de l'OT Sumène Artense : il y a beaucoup d'excursionnistes (visiteurs à la journée) sur le territoire (des gens qui ne dorment pas sur le territoire). Sur le nouveau point d'accueil de Val (8 juillet au 3 septembre), on a la même tendance, et une majorité d'excursionnistes. Le territoire est un lieu de passage. Sur le type de séjour, en juillet – août on est plus sur un séjour d'une semaine, en dehors, la durée est d'environ 3 jours (weekend prolongé). Le but de la clientèle est de faire beaucoup de choses en peu de temps. Elle a besoin d'avoir accès à une offre importante pour ensuite sélectionner. Une demande sur deux est sur



l'achat de produits locaux (fromage, charcuterie, etc). La fidélité est effective mais avec des nouveautés. Il faut savoir qu'on a de moins en moins de passages enregistrés aux points d'information, car le wifi et les smartphones donnent l'accès aux informations recherchées.

- Aujourd'hui l'enjeu essentiel, c'est de mutualiser entre les 4 offices de tourisme du territoire, de façon à garder les touristes chez nous en leur proposant une offre complète, complémentaire et diversifiée permettant d'augmenter leur durée de séjour.

- **Interventions sur l'offre touristique et son potentiel de développement**

- Intervention de la directrice de l'OT Sumène Artense : Nos hébergements manquent de classement et de labellisation.
- Intervention : Il manque des hébergements de grande capacité permettant d'accueillir des formes de tourisme spécifiques (groupes, cousinades, mariages...).
- Intervention : Il faut faciliter l'émergence de projets d'hébergements insolites, et faciliter la réhabilitation des burons à des fins touristiques.
- Interventions concernant les hébergements non marchands (70% des hébergements touristiques) :
  - Elu : Les propriétaires reviennent s'installer dans leur résidence secondaire. Les propriétaires de résidences secondaires consomment sur place dans les commerces locaux, mais les locataires de gîtes eux y consomment très peu.
  - OT : Les locations en résidences secondaires ou en résidences principales sont assez mal identifiées. Un travail laborieux est mené sur internet par les OT pour identifier ceux qui louent (par des plateformes de type Airbnb, le Bon Coin ou Abritel par ex.) et qui ne payent pas la taxe de séjour. Un courrier est envoyé ensuite pour lever la taxe.

- **Interventions sur la valorisation du territoire et les conflits d'usage**

- Intervention : le tourisme hors-saison reste difficile hormis sur les séjours rando et pêche, de même que sur les camping-caristes (mais il manque des aires de camping-cars).
- Intervention : Pas de collecte de la taxe de séjour auprès des camping-cars qui restent une nuit sur le territoire, sauf quand ils sont dans une aire fermée de camping. Il serait important de pouvoir prélever la taxe de séjour auprès des camping-caristes.
- Intervention : En termes de conflits d'usage, il faut également signaler l'existence de conflits d'usage avec des pratiquants de sports mécaniques.
- Intervention de Jacques KLEM : il ne faut pas oublier le tourisme équestre, et il faut travailler avec la Corrèze sur la vallée de la Dordogne. Les forêts domaniales sont faciles à utiliser à des fins touristiques.
- Intervention : on relève ponctuellement une disparition des sentiers (plus entretenus, effacés, réappropriés...). C'est un véritable enjeu pour l'accès à la nature et la mise en tourisme du territoire.
- Intervention du BE : Le BE précise que sur d'autres SCoT, cet enjeu avait été relevé et que les sentiers et autres itinéraires connus et cartographiés (notamment ceux inscrits au PDIPR) avaient été référencés sur les cartes opposables du DOO et une règle avait été établie pour les protéger.
- Intervention EPIDOR : Sur la vallée de la Dordogne, parmi les enjeux à relever pour faciliter leur valorisation, réside celui de la reconstitution des sentiers de rive (c'était une obligation faite à EDF au moment de la construction des barrages, mais qui n'a jamais été tenue).
- Intervention d'Elu : Il existe également, autour de l'enjeu de l'itinérance sur la vallée de la Dordogne, un projet ancien nommé « Retrouvance », produit randonnée phare porté par l'ONF.
- Intervention : Parmi les sites de fréquentation incontournables, et les portes d'entrée du territoire, figurent les gorges de la Rhue, mais également le plateau de l'Artense avec son complexe de lacs et son classement Pavillon Bleu.

- Intervention : la valorisation des secteurs doit se faire en adéquation avec les enjeux Natura 2000.

#### Thème 4 : La production énergétique (Diaporamas 38 à 44)

- La thématique n'a pu être abordée, car les autres sujets ont largement fait déborder le timing de l'atelier. Un nouvel atelier sur le sujet, ou une autre forme de concertation, doivent être organisés au cours de la phase diagnostic.
  - Une thématique a toutefois été abordée via l'entrée tourisme, celle de l'éolien. Un participant a indiqué que l'implantation d'éoliennes pouvait avoir un impact très négatif sur le territoire et sur son attractivité touristique (notamment pour les hébergements).

Le BE a dès lors rappelé que concernant l'éolien, le SCoT s'appuiera en premier lieu sur les critères d'implantation fixés à l'échelle régionale (SRCAE et SRE cassés, en attente du futur SRADDET), et locale (charte du PNR VA). Par ailleurs, si les élus souhaitent se positionner plus en avant (encadrement plus strict de l'éolien, voire interdiction), il pourra être demandé au juriste du groupement d'études ce qui peut être porté dans un document prescriptif de SCoT, sans risque de fragiliser ce document.

Fin d'atelier à 17h30.